



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept le vendredi trente juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle DUGUA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents :

Date de convocation : 20 juin 2017

Date de publication : 5 juillet 2017

Etaient présents :

Tableau de présence et pouvoirs

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENT	ABSENT	DONNE POUVOIR A
Isabelle DUGUA	X		
Sylvia JOURDAN	X		
Max PHILIBERT	X		
Annie VIALLET	X		
Carmen POIREE	X		
Georges PROENCA	X		
Maurice SIBERT	X		
Robert BRENIER	X		
Josiane ANCHISI	X		
Michel LE GLOANNEC		X	Max PHILIBERT
Hélène COURBIERE	X		
Bernadette VAUSSANVIN		X	Josiane ANCHISI
Stéphane LAPIERRE		X	Robert BRENIER
Florent COTE		X	Maurice SIBERT
Adeline CLOT	X		arrivée 19 h 15
Patrick POEYLAUT		X	
Carol GIRODET	X		
Estelle DELAUNE		X	
Philippe MENDRAS		X	

Madame Sylvia JOURDAN est nommée secrétaire de séance

Madame Catherine BOSCH est nommée auxiliaire de séance

POUVOIR : 4

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Madame le Maire ouvre la première partie de la séance du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 2017- 29 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA PLACE CHARLES DE GAULLE

Madame le Maire expose que la commune projette de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire concernant l'aménagement de la place du centre bourg.

Les élus se sont prononcés en faveur du projet la réhabilitation de la place Charles de Gaulle, où est érigée une halle remarquable.

COUT PREVISIONNEL (HT) : 1 018 815.00 euros.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses de l'opération en dépenses		
Nature des dépenses	Montant HT	taux
Dynamic concept (mission de maîtrise d'œuvre)	19 250.00 €	1.89 %
Fondasol (étude du sols) et qualiconsult (mission amiante démolition)	7 537.00 €	0.74 %
Travaux	899 408.00 €	88.28 %
Frais divers (publicité, sps...)	92 620.00 €	9.09 %
TOTAL	1 018 815.00 €	100 %

Recettes totales de l'opération		
Nature des recettes	Montant HT	taux
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes dispositif bourg centre	100 000.00 €	9.82 %
Autofinancement de la commune	918 815.00 €	90.18 %
TOTAL	1 018 815.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de la Place Charles de Gaulle
- SOLLICITE de l'État une subvention au titre de la réserve parlementaire.
- APPROUVE le plan de financement présenté
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet
- ACCEPTE de ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier de subvention ne soit déclaré complet par la section des subventions du Ministère de l'intérieur

DELIBERATION N° 2017- 30 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE 2017

Il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits, dans les règles de l'équilibre budgétaire.

Cela se décompose comme suit :

AJUSTEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2017

Il s'agit de recettes nouvelles ou complémentaires pour un total de **+ 1 400.00 euros**.

Chapitre	Compte	Libellé	Objet	Dépenses réelles
73	7355	Taxe sur énergie hydraulique	Réception en plus 2016 - CNR	700.00
77	7788	Produits exceptionnels	Interventions service technique remboursement	700.00
Total recettes de fonctionnement				+ 1 400.00

AJUSTEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2017

Un abondement de la section de fonctionnement d'un montant de **+ 1 400.00 euros** décomposé ainsi :

Chapitre	Compte	Libellé	Objet	Dépenses réelles
O11	60623	Alimentation	Boisson restauration Foyer + réunions	+ 150.00
O11	6232	Fêtes et cérémonie	Centenaire	+ 200.00

011	6256	Frais de mission	Remboursement intervention agents communaux	+ 700.00
014	73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	Pris en charge par La CCPR	- 20 000.00
65	6541	Créances admises en non-valeur	Délibération n° 2017-25 du 9 mai 2017	+ 2 000.00
023	023	Virement à la section d'investissement.		+ 18 350.00
Total dépenses de fonctionnement				+ 1 400.00

AJUSTEMENT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2017

Il s'agit de recettes complémentaires réelles pour un total de **18 350 euros** concernant le virement de la section de fonctionnement.

AJUSTEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2017

Un abondement de la section d'investissement d'un montant de **18 350 euros** décomposé ainsi :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé Opération	Article Budgétaire / Objet		Dépenses réelles
21	2183	14	Immobilisations corporelles	Matériel de bureau	Ordinateur portable DST	760.00 €
21	2183	35	Immobilisations corporelles	Matériel de bureau	Ordinateur ALSH	830.00 €
21	2188	14	Autres immobilisations corporelles	Bacs portages	Portages repas	360.00 €
21	2188	14	Autres immobilisations corporelles	Téléphone portable	Téléphone DST	395.00 €
21	21534	32	Immobilisations corporelles	Réseaux d'électrification	Mise en service panneau lumineux	1 800.00 €
020	020		Dépenses imprévues	Dépenses imprévues		14 205.00 €
Total dépenses d'investissement						18 350.00 €

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n° 1 concernant le budget de la commune – année 2017 tel que précitée.

DELIBERATION N° 2017- 31 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'ISERE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

La Commune des Roches de Condrieu a mis en place l'accueil de loisirs « Les Rochelois Malins » depuis 3 ans.

La réglementation imposant que cet accueil collectif de mineurs soit dirigé par un professionnel de l'animation, il est demandé aux élus d'acter la convention entre l'association départementale des Francas de l'Isère et la commune pour affecter un directeur d'accueil de loisirs et continuer dans cette démarche de loisirs éducatifs pendant l'année scolaire.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACTE la convention de partenariat avec les FRANCAS de l'Isère pour l'année scolaire 2017-2018.

DELIBERATION N° 2017- 32 – VENTE DE DEUX ORDINATEURS PORTABLES

Madame le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur la vente de deux ordinateurs portables qui doivent être remplacés.

Madame le Maire propose un prix de base de 80 euros. La vente sera portée à connaissance de l'ensemble du personnel. L'analyse des propositions déterminera le plus offrant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de vendre deux ordinateurs portables à 80 euros pièce. L'analyse des propositions déterminera le plus offrant.

- DIT que le montant de cette cession sera imputé sur le budget général – Section Fonctionnement - Article 7788 « Produits exceptionnels divers».

DIVERS

Fin de séance de la première partie du Conseil municipal à 19 heures 26 minutes.

DELIBERATION N° 2017- 33 – ELECTIONS SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le Vendredi 30 juin à 19 h 30.

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Composition du bureau électoral.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mesdames Carol GIRODET, Adeline CLOT, Messieurs Maurice SIBERT, Robert BRENIER

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétariat est assuré par Madame Sylvia JOURDAN.

Déroulement

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, articles L. 284 à L. 286 du code électoral, en vue des élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, vient déposer son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, la présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Élection des délégués et des suppléants

Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 15

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE <small>(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)</small>	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Pour une France forte	quinze	cinq	trois

Le Maire proclame les élus délégués et suppléants.

Dans l'ordre :

Elus délégués :

- 1 / Madame DUGUA Isabelle
- 2/ Monsieur PROENCA Georges
- 3/ Madame JOURDAN Sylvia
- 4/ Monsieur LAPIERRE Stéphane
- 5/ Madame COURBIERE Hélène

Elus suppléants

- 1/ Monsieur SIBERT Maurice
- 2/ Madame VIALLET Annie
- 3/ Monsieur BRENIER Robert

Après le vote, Madame le Maire a déclaré le scrutin clos à dix neuf heures cinquante minutes, les membres du bureau électoral ayant procédé au dépouillement des bulletins de vote, à la rédaction du procès-verbal, au transfert des résultats et affichage.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 55
Le Maire,
Madame Isabelle DUGUA